

# Les liens entre l'accaparement des terres du Sud et la politique européenne en matière de biomasse vus sous un nouvel angle

## Résumé

*Almuth Ernsting*

mai 2014

Traduit par Odile Girard

Merci à ActionAid UK pour sa contribution financière à notre recherche

Photo : Brésil, plantation d'eucalyptus appartenant au groupe Suzano



Dans l'Union européenne (UE) la demande de bois pour le chauffage et l'électricité augmente rapidement et il faut s'attendre à une forte expansion. Tandis que certains États-membres utilisent principalement du bois d'origine domestique et en provenance de pays européens voisins, d'autres dépendent de plus en plus de bois importé sur de longues distances, surtout sous la forme de granulés. Actuellement la plupart du bois importé de pays hors-Europe pour répondre aux besoins bioénergétiques provient du sud des États-Unis, du Canada ou de Russie. Cependant des ONG, des analystes de l'industrie et des décideurs politiques prévoient qu'à l'avenir, les pays d'Amérique du Sud et d'Afrique sont appelés à devenir des fournisseurs majeurs de granulés et de copeaux de bois pour la bioénergie européenne.

Des études publiées par des organisations de la société civile ainsi que par la Direction générale des politiques externes de l'Union ont prévenu que l'accroissement des importations de biomasse de l'UE pourrait provoquer un accaparement à grande échelle des terres des pays du Sud comme cela a été le cas avec la politique européenne relative aux biocarburants. L'accaparement des terres à très grande échelle - six millions d'hectares rien qu'en Afrique selon ActionAid - pour fournir des biocarburants à l'UE est une réalité.

Le présent rapport examine les faits qui soutiennent les hypothèses selon lesquelles les pays du Sud sont en passe de devenir les principaux fournisseurs de biomasse de l'UE et l'idée que cette tendance va probablement

provoquer de nouveaux cas d'accaparements des terres à grande échelle. Notre travail s'appuie sur une analyse détaillée de documents d'entreprises et de rapports produits par les médias, ainsi que sur d'autres sources publiées, comme Land Matrix. Les résultats sont surprenants et peuvent, à première vue, sembler contradictoires :

**1) Les données concernant la production de granulés et de copeaux de bois et le commerce de la bioénergie européenne indiquent qu'en Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, en Russie, la production et les exportations de granulés destinés à l'UE connaissent une expansion considérable.** Il n'y a pas eu d'investissements importants pour créer des chaînes d'approvisionnement similaires venant des pays du Sud, pas même au Brésil qui abrite à lui seul davantage de plantations d'arbres destinées à la bioénergie que le reste du monde [1]. Au contraire, des plans qui avaient été annoncés ont été à ce jour annulés. En Afrique du Sud, trois usines de fabrication de granulés avaient été construites et avaient commencé à fournir des granulés à l'Europe, mais elles ont toutes dû fermer, parce qu'elles n'étaient pas économiquement viables. Au Brésil, des plans d'usines de production de gros granulés ont été abandonnés et les investissements destinés aux plantations d'arbres pour la biomasse se sont concentrés jusqu'à présent sur le marché national. Là où des chaînes d'approvisionnement de biomasse venant des pays du Sud vers l'Europe ont été établies, (par exemple des copeaux produits au Ghana pour une centrale

thermique danoise), cela s'est fait à petite échelle et n'a pas jusqu'ici nécessité le recours à de nouvelles plantations spécifiques.

Le marché européen de la biomasse ne se développe donc pas de la même manière que le marché européen des biocarburants, en ce qui concerne les importations. Une des raisons essentielles en est que le sud des États-Unis et le Canada présentent des avantages évidents pour la production de gros granulés : des usines de granulés et par conséquent les savoir-faire techniques existent déjà ; les infrastructures, ports, routes, chemins de fer, sont disponibles ; les coûts énergétiques sont bas (la production de granulés consomme beaucoup d'énergie) et la réglementation relative à l'exploitation forestière et aux autres aspects environnementaux est assez souple. De fait, le gouvernement soutient clairement l'abattage de forêts biodiverses pour la production de granulés destinés aux centrales thermiques et aux systèmes de chauffage européens. Et les pays du Sud ne sont pas bien placés pour faire face à la concurrence sur ce marché.

**2) Selon plusieurs rapports, des superficies considérables de terres ont été acquises en Amérique latine et en Afrique et les entreprises les justifient au moins en partie comme devant servir à la biomasse européenne.** Certaines entreprises qui investissent dans le foncier pour établir des plantations d'arbres dans le Sud se targuent de garantir à long terme des marchés en expansion, notamment pour la bioénergie européenne. Dans certains cas, les affirmations d'intention relatives à la biomasse européenne ne semblent pas crédibles mais ont clairement été avancées pour attirer les investisseurs. Certains de ces investisseurs ont peut-être en vue d'autres marchés pour leur bois et certains investissements pourraient s'avérer purement spéculatifs. Dans d'autres cas, les entreprises de plantations se réservent le droit de choisir leurs options : elles n'investissent pas dans des chaînes d'approvisionnement de biomasse mais sont prêtes à vendre leur bois au marché le plus offrant. De

surcroît, la nouvelle demande européenne de bois destiné à la bioénergie aura des conséquences indirectes importantes sur les forêts du monde entier, en déplaçant l'utilisation du bois vers d'autres marchés et en forçant les prix mondiaux du bois vers le haut.

Comme le montre ce rapport, le "paradoxe" d'un accaparement des terres du Sud qui serait provoqué par la demande européenne de bioénergie même en l'absence d'importations directes vers l'Europe est également évident dans le cas des biocarburants. Bien que l'UE importe des pays du Sud des quantités croissantes de matériaux de base pour les biocarburants, ces importations sont principalement constituées d'huile de soja d'Argentine, d'huile de palme d'Indonésie et de Malaisie et de sucre de canne et d'éthanol du Brésil. Les six millions d'hectares de terres qui auraient été accaparées en Afrique pour les biocarburants n'ont engendré que très peu, peut être même aucune exportation réelle de biocarburants vers l'Europe. Beaucoup de cas concernent le jatropha ; or l'huile de jatropha n'a jamais fait l'objet d'échanges commerciaux et n'a quasiment jamais été utilisée pour en faire du biocarburant.

La politique de l'UE en matière de biomasse est donc bien responsable d'un accaparement des terres dans les pays du Sud, mais de manière complexe et indirecte. Par conséquent, même si des normes contraignantes en matière de biomasse devaient être établies pour l'UE à partir de 2020, cela n'empêcherait pas les communautés concernées de perdre leurs terres à cause de la politique bioénergétique de l'UE. Et ce, même si ces normes devaient inclure des critères sociaux et si elles devaient être appliquées, ce qui semble hautement improbable. La seule façon d'éviter que de la politique européenne en matière de biomasse ne répète l'histoire de l'accaparement des terres à grande échelle pour les biocarburants, est de mettre fin aux subventions directes et indirectes qui sont à l'origine de la croissance de la demande de bioénergie à base de bois.

[1] Il faut noter que ces conclusions ne concernent que la demande européenne de biomasse. Il est possible que la Corée du Sud et peut-être le Japon soient à la recherche de pays d'Asie du Sud-est qui pourraient leur fournir du bois pour leurs besoins bioénergétiques. Les Sud-Coréens auraient investi dans des plantations d'arbres dans ce but. Les transactions commerciales concernant la biomasse à l'intérieur de l'Asie méritent une enquête séparée.